



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

100 % CEA



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

M.A EPINAL

Le : 21 février 2026

ASSEZ DES MENACES ! ASSEZ DU LAXISME !

Le 10 février 2026, la **personne détenue B** a proféré des menaces lors d'un entretien téléphonique, << je vais tuer un surveillant >> !

Le 11 février, un officier le reçoit afin de lui notifier un compte-rendu d'incident relatif à ces faits, l'intéressé ne nie pas les faits. La cause de ses menaces de mort sont, que l'administration et sa CPIP ne font pas assez avancer les choses pour lui.

À l'issue de l'entretien devant les bureaux des officiers, la **personne détenue B** a de nouveau réitéré les menaces de tuer un surveillant.

En regagnant son étage dans un état d'énervement manifeste et d'après lui, il a bousculé la surveillante puisqu'elle n'était pas assez rapide pour lui ouvrir la porte sachant que la maison d'arrêt est en manque de personnel constamment. La **personne détenue B** a réitéré une nouvelle fois ces menaces sur la courserie avant d'être réintégré en cellule normale.

Toutefois, au regard de la gravité des faits et du comportement persistant de l'intéressé, il a été placé au quartier arrivant en attente de son conseil de discipline ou sa sanction a été de 20 jours de QD.

Compte tenu de la réitération immédiate et de son état d'excitation, l'intéressé aurait dû être conduit directement au quartier disciplinaire à l'issue de l'entretien avec l'officier, un drame aurait pu se produire à sa réintégration en cellule ordinaire.

La surveillante concernée a déposé plainte pour menace de mort réitéré.

Au regard de la gravité des faits, de la réitération des menaces non nié du détenu B et du risque manifeste pour la sécurité des personnels, le **SPS-CEA** exige le transfert disciplinaire immédiat de la **personne détenue B**.

Les menaces de mort ne sont pas des incivilités. Ce sont des faits graves, faut-il un passage à l'acte pour agir ? La sécurité des agents doit être une priorité absolue, pas une option !!!

Tolérance zéro face aux menaces de mort à l'encontre des personnels !!!

PRENEZ VOS RESPONSABILITES !

Le bureau local